

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 30 NOVEMBRE, 1849.

No. 21.

RAPPORT.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans, du Bas-Canada vers les Etats-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir.

Votre comité, dans l'étude des questions importantes que votre honorable chambre avait chargée d'examiner, a été troublé et retardé par les tristes événements du vingt-cinq avril dernier; et la masse des témoignages intéressants recueillis par votre comité a eu le même sort que tous les autres documents publiés contenus dans l'enceinte de l'hôtel du parlement.

Votre comité s'est cependant procuré, grâce à la bonne volonté de quelques-unes des personnes à qui il s'était adressé, de nouvelles copies de leurs réponses aux questions soumises par votre comité; et quoiqu'il regrette de ne pouvoir soumettre à votre honorable chambre et au pays tous les renseignements et toutes les suggestions qui lui avaient été ainsi originairement transmises, il a cependant la satisfaction de présenter à votre honorable chambre, annexé à ce rapport, un appendice encore assez volumineux, et qui mérite l'attention la plus sérieuse du gouvernement et de la législature.

C'est une pénible mission pour votre comité que celle d'informer votre honorable chambre que l'émigration des sujets de Sa Majesté dans cette province hors des domaines de Sa Majesté est beaucoup plus considérable qu'on ne le croyait généralement, et menace de devenir une véritable calamité pour le Bas-Canada.

Sans doute que lorsqu'un pays est suffisamment peuplé, lorsque l'étendue de son territoire est défrichée, lorsque les ressources de l'agriculture, de l'industrie, des manufactures et du commerce ont toutes été épuisées pour nourrir une population surabondante qui n'a plus de condition d'existence que la mendicité, sans doute qu'alors l'émigration qui transforme des familles en charge à la vicieuse société, en familles fondatrices d'une société nouvelle, est un bien fait pour le pays qui se trouve ainsi affligé et pour l'humanité en général.

Mais dans un pays nouveau qui n'a de défriché qu'une partie de son territoire, où la population n'est mille part assez dense pour y présenter le triste spectacle du paupérisme; dans un pays qui, au lieu d'avoir un excédent de population à repousser, appelle au contraire à son secours les bras et les capitaines de l'émigration étrangère, le double fait que l'émigration ne s'y fixe qu'en portions peu considérables, et que les natifs eux-mêmes se dirigent en grand nombre vers des pays étrangers, doit éveiller l'attention du législateur et le forcer à se demander si tout est bien dans l'ordre de choses qu'il a pour mission de diriger et de modifier, si c'est la nature elle-même qui n'offre pas à l'homme de son pays des avantages suffisants pour l'y retenir, ou si ce n'est pas plutôt la société qui a négligé d'exploiter le champ que la nature lui offrait.

Tout en attribuant au climat, aux ravages

de la mouche à blé, au mouvement naturel des populations du nord vers le sud, et de l'est à l'ouest; et à des causes plus ou moins accidentelles et incontrôlables leur part probable de l'émigration, votre comité a trouvé des sujets de réflexions très-graves pour la législature et le gouvernement exécutif dans d'autres causes de cette émigration qui tombent plus particulièrement dans la sphère d'action de l'un ou de l'autre de ces pouvoirs.

Il serait, sans contredit, absurde de vouloir empêcher ou même détourner ceux des habitants du pays qui peuvent trouver ailleurs des terres d'un accès plus facile, d'une meilleure culture et à meilleur marché, de chercher hors de leur patrie ce que leur patrie leur refuse. Toute précaution de ce genre tomberait devant les faits de l'instinct, du bien-être individuel, si elle n'était accompagnée de mesures pratiques propres à égaliser et à compenser en faveur du pays les avantages que peuvent offrir d'autres contrées. Mais votre comité croit sincèrement qu'entre la restriction encore très forte qu'offre l'attachement des habitants du pays à ses institutions, à sa société, à ses mœurs, à la patrie enfin, il serait possible au législateur d'adopter des moyens efficaces de colonisation qui seraient également et dans l'intérêt des colons, et dans celui du gouvernement, qui, dans tous les cas, s'est tenu de fournir à toutes les parties de cette province les meilleures chances possibles dans la rivalité qui anime les diverses contrées de l'Amérique à croître en population, en richesses et en progrès matériels.

L'expression si forte, si unanime de l'opinion publique en faveur de la colonisation des townships du Bas-Canada, et le succès qui a déjà couronné quelques-unes des entreprises faites sous la direction des associations formées à la voix de quelques prêtres et de quelques citoyens zélés, confirme votre comité dans l'opinion que le mal, quoique très-avancé n'est pas irréparable, si l'on se hâte d'y porter remède.

Le premier point sur lequel votre comité a dû porter son attention, a été naturellement de constater l'étendue, la marche et le progrès de l'émigration. Voici les données les plus certaines que votre comité a pu recueillir des divers témoignages qui ont été soumis à son examen.

L'émigration a commencé principalement à la suite des instructions de 1837 et 1838, et s'est bornée alors strictement au district de Montréal et à ces parties du district qui avaient le plus souffert des déprédations exercées à cette époque.

Les travaux de colonisation et de chemins de fer entrepris vers cette époque aux Etats-Unis, ont attiré et retenu un grand nombre d'ouvriers que le manque d'ouvrage et la terreur des temps avaient chassés. Quelques cultivateurs qui s'étaient expatriés pour cause politique, avaient gagné les Etats du Michigan, de l'Ohio, de l'Illinois, dont la culture se poursuivait alors et s'est poursuivie depuis avec tant d'activité et de succès, frappés de la fertilité de ces terres, firent à leurs aïeux et à leurs parents qu'ils avaient laissés au Canada des tableaux exagérés de la prospérité qui les attendait dans ces contrées, et n'épargnèrent rien pour les y attirer. Ce fut dans les comtés de Rouville et de Huntingdon que l'on remarqua, en 1841, et les années suivantes,

les premières émigrations un peu considérables, et comme bon nombre des familles de ces comtés étaient originaires des comtés situés dans le Québec, c'est de là aussi que l'on a pu tracer plus tard la cause ou peut-être l'occasion des premières émigrations qu'on y a remarquées.

Cette émigration de la population agricole a toujours été en augmentant, ainsi que celle de la population ouvrière de la ville de Montréal et bientôt de la ville de Québec où le manque d'ouvrage, par suite de la dépression du commerce de bois, s'est vivement fait sentir ces années dernières; tandis que les désastres inondés de 1845 ont forcé sur le champ un certain nombre de familles à émigrer.

L'émigration dans le district des Trois-Rivières a suivi une autre marche: elle a plutôt été puisée dans celle qui se fait des townships de l'est par la frontière du Bas-Canada. Ces émigrés se rendent généralement dans les townships d'abord, et de là aux Etats-Unis.

Un fait qui mérite d'être noté, c'est que grand nombre d'individus des comtés d'Yamaska et de Nicolet sont engagés tous les ans pour aller travailler dans les briqueteries et autres manufactures américaines; ils partent et reviennent tous les ans. A peu près un quart chaque année reste en arrière.

Il se fait aussi dans les townships une émigration considérable vers les Etats-Unis; mais elle est beaucoup plus que compensée par l'émigration qui s'y fait constamment des cultivateurs des Etats-Unis, de ceux des anciens établissements du Bas-Canada et des émigrés européens.

Beaucoup de cultivateurs canadiens cependant découragés par le manque de chemins, par les vexations des grands propriétaires, et quelquefois par leur propre faute et leur peu de persévérance, laissent les terres qu'ils avaient commencées à ouvrir, et vont s'engager comme gérards de ferme chez les cultivateurs américains. D'un autre côté, bon nombre de natifs des Etats-Unis, d'Irlandais ou d'Ecosseis qui ont réussi dans la culture de leur terre, la vendent (souvent après avoir épuisé le sol) soit à un nouveau colon canadien, soit à un émigré des îles britanniques ou des Etats-Unis, et avec le produit de la vente ils vont acheter une nouvelle terre dans l'ouest. Les Canadiens-Français au contraire, lorsqu'ils réussissent dans leurs établissements, conservent leur terre et y demeurent.

Une émigration très forte a eu lieu, l'année dernière, de la ville de Montréal et des comtés près de l'Ottawa: elle menace de se continuer et même d'augmenter cette année. Elle se compose presque exclusivement d'ouvriers et de journaliers, et des travailleurs connus sous le nom de *rufsmen* ou gens de cage.

A venir jusqu'à ces dernières années, l'émigration dans le district de Québec s'était bornée à la ville et à la partie du comté de Dorchester qui avoisine la frontière. Ces émigrés se rendaient aux Etats-Unis par la voie de St. Jean et d'Albany, ou par le chemin de Kennebec. Ce n'est pour bien dire que depuis deux ans que des cultivateurs des comtés de Bellechasse, de l'Islet et même de Kamouraska, vendent leurs terres pour en acheter de nouvelles dans les états de l'Ouest. Ils se ren-

dent presque tous à Chicago par les canaux: et les laes.

Les premiers habitants qui ont laissé ces relations de familles avec ceux des Etats-Unis dans le district de Montréal qui s'étaient établis dans les environs de Chicago, à la suite des troubles. C'est au retour des voyages qu'ont fait quelques-uns d'entre eux, qu'ils se sont décidés eux et quelques autres à partir, et comme on le verra par l'appendice, ce genre d'émigration qui fait sortir du pays des capitaux considérables et une classe aisée et respectable de cultivateurs, menace de prendre un développement fâcheux, un grand nombre de pères de familles ayant déjà vendu leurs propriétés et se proposant de partir dans le cours de l'été.

Il serait bien difficile à votre comité de donner même d'une manière approximative, le nombre de personnes qui ont émigré aux Etats-Unis et le montant des capitaux qui sont ainsi sortis de la province. Comme l'attention publique ne s'est portée que depuis peu sur ce sujet, votre comité a cru devoir se borner à demander aux personnes, à qui il s'est adressé pour obtenir des renseignements, les statistiques des cinq dernières années seulement. Les réponses ont été généralement vagues et peu satisfaisantes.

Les réponses du clergé du diocèse de Montréal, telles qu'annuellement transmises à votre comité par le secrétaire de S. G. l'Evêque de Montréal, portent que mille familles ont émigré du diocèse de Montréal depuis cinq ans, que les deux tiers environ appartiennent à la classe ouvrière, et un tiers environ à la classe agricole, et que les neuf dixièmes appartiennent à l'origine française.

En allouant six individus par famille, cela fait une émigration de 6,000 individus; mais le fait que l'on n'y comprend point l'émigration des individus isolés, des jeunes gens de la campagne qui vont travailler aux Etats-Unis. Le nombre en est très grand dans le diocèse de Montréal, et doit être plus grand que la moitié du chiffre donné. En supposant 4,000 pour le même espace de temps, nous trouvons pour le diocèse de Montréal une émigration de 10,000 individus dans cinq ans, donnant une moyenne de deux mille par année, dont 900 d'origine britannique.

L'analyse des réponses du clergé du diocèse de Québec, transmises par le secrétaire de l'Association pour la colonisation des townships établie à Québec, donne le nombre d'émigrés dans quelques paroisses en détail; mais ne présente point de chiffre approximatif pour la totalité de l'émigration dans ce diocèse, qui comprend les districts de Québec, des Trois-Rivières, de Gaspé, et une partie du district de St. François. Les paroisses nommées sont au nombre de 13, et le chiffre total de leur émigration est de 948. A cela, il faudrait au moins ajouter 205 personnes qui, d'après le témoignage de J. N. Bossé, écuyer, avocat, auraient émigré de la seule paroisse du Cap St. Ignace, dans le comté de l'Islet, l'année dernière, et qui ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus mentionné. L'omission de plusieurs autres paroisses qui, aussi de votre comité, ont aussi fourni leur contingent à l'émigration, autorise votre comité à porter le chiffre de l'émigration totale dans le diocèse de Québec à 2,500 individus, ce qui serait un

quart de l'émigration du diocèse de Montréal. L'émigration des ouvriers de Québec, dans le même espace de temps [de ceux ci-dessus, qui sont fixés permanemment à l'étranger, au moins à 1,500. Ce qui donnerait pour le diocèse de Québec, pour les cinq dernières années, 4,000 individus; ce chiffre ajouté à celui du diocèse de Montréal donnerait un total de 14,000.

Mais votre comité croit ce résultat bien au-dessous de la vérité. La rumeur publique attribue à la seule ville de Montréal, pour l'année dernière seulement, une émigration de 8,000 à 10,000 âmes. Quoiqu'évidemment très exagéré, cette seule supposition suffit pour démontrer combien les chiffres ci-dessus sont loin d'être corrects.

Le révérend M. Chiniqny dans ses réponses estime le total de l'émigration du Bas-Canada aux Etats-Unis, pendant les cinq dernières années, à 70,000. Sans accepter cette supposition qui donne un nombre cinq fois plus grand que le chiffre que l'on peut tirer des réponses du clergé, votre comité est frappé de la force que doit avoir un pareil témoignage dans la bouche d'un prêtre, qui dans le cours de ses belles et fructueuses missions, a eu tant d'occasions d'observer et d'apprécier le mouvement des populations. Peut-être que le déplacement de la population à l'intérieur seulement, que l'émigration qui se fait des anciens établissements vers les nouvelles colonies des townships de l'Est, de l'Ottawa, du Saguenay et de Rimonski; que les voyages que font un grand nombre d'ouvriers et de journaliers, et même de cultivateurs qui ne s'absentent que temporairement, ont pu tromper M. Chiniqny, et pourraient rendre compte de la grande différence qui existe sur ce point entre son témoignage et ceux des autres membres du clergé. Tout considéré, votre comité croit rester au-dessous de la vérité en portant à 20,000 individus le total de l'émigration pendant les cinq dernières années; ce qui donne une moyenne de 4,000 par année. Là-dessus, 2,000 par année appartiendraient au district de Montréal, 1,000 aux districts des Trois-Rivières et de St. François, et 1,000 aux districts de Québec et de Gaspé. Un tiers de cette émigration appartient à la classe ouvrière, et les deux autres tiers à la classe agricole.

Ce chiffre de 20,000 individus est déjà très alarmant puisqu'il forme, en supposant la population du Bas-Canada de 800,000 âmes, un quarantième de la population. Les progrès rapides qu'a fait cette disposition à émigrer, et les préparatifs pour une émigration beaucoup plus considérable que l'on a signalés à votre comité, l'engagent à exprimer la crainte que le nombre des émigrés n'augmente au moins de moitié dans les cinq prochaines années, ce qui formerait pour une période de dix ans 50,000 âmes, c'est-à-dire un seizième de la population.

Comme il a été observé, ces pertes ne sont point réparées par l'émigration des îles britanniques qui ne s'arrête que dans une proportion pour bien dire insignifiante, et même les anciens colons d'origine britannique laissent aussi aux îles Britanniques, quoiqu'en proportion un peu moindre.

Les remèdes à appliquer à ce mal seraient

FEUILLETON.

Les aventures d'un homme timide écrites par lui-même.

J'éprouve un tourment d'une espèce singulière, et qui finira par me bannir de cette société, où j'ai un si grand désir de paraître. Pour vous mettre à même d'en juger, je veux vous faire connaître en peu de mots ma famille, ma naissance et ma situation présente. Mon père était un fermier peu fortuné, sans autre éducation que celle qu'il avait reçue dans une école de charité. J'étais encore un berceau lorsque je parlais en français. Resté fils unique, mon père résolut de me donner ce qu'il avait été privé, ce qui aurait fait son bonheur, disait-il en soupirant, une éducation libérale. Il m'envoya donc à l'école. J'y passai à l'université. J'étais timide et honteux: la pension que me faisait mon père était très-moindre; tout contribuait à rendre plus difficile pour moi de surmonter cette gaucherie naturelle, cause de toutes mes infortunes, et que je craignais bien de garder toujours. Je suis grand, mais mince, assez bien de figure, mais si susceptible de confusion, qu'un plus léger sujet qu'on m'en donne, le sang me monte au visage, et je me ressemble pas un à une espèce d'opacé.

Le sentiment intérieur de cette malheureuse timidité me fit éviter la société; à la vie du collège me devint chaque jour plus chère, surtout par la réflexion que les manières rustiques de mon père seraient peu propres à changer les miennes et à les polir. Me voilà donc déterminé à pren-

dre des écoliers et à vivre à l'université, quand deux événements imprévus sont venus donner à mes affaires une tout autre face. Je parle de la mort de mon père, et du retour d'un oncle depuis longtemps établi aux Indes.

Cet oncle, dont mon père m'avait rarement parlé, était oublié depuis longtemps, et même on le croyait mort, lorsqu'il arriva en Angleterre une certaine mort tard pour fermer les yeux à son frère. Je fus longtemps inconsolable de la perte de mon père. Depuis plus de trente ans, éloigné de son frère, mon oncle, n'avait songé qu'à amasser cette brillante fortune qu'il avait apportée avec lui, et sur laquelle il fondait l'espérance d'un bonheur sans fin. Tandis qu'il amassait ainsi des plans de grandeur et de plaisir, soit que le changement de climat eût affecté sa santé, soit que les fatigues du voyage l'eussent altérée, il mourut d'une courte maladie, qui l'enleva à ses rêves de bonheur, et me fit l'unique héritier d'une immense fortune. Je me vois donc, à vingt-cinq ans, maître de ces actions et de trente mille livres sterling, savant en grec et en latin, versé dans les mathématiques, mais si gauche et si étranger à ces arts agréables qui font partie de l'éducation d'un homme comme il faut, que l'on me désigne ordinairement sous le titre de *bourgeois*. J'ai dernièrement acheté une propriété à la campagne; je vois voisage abondant en gens à la mode: si vous songez à ma naissance, à la rusticité de mes manières, vous aurez peine à vous figurer l'embarras avec lequel ils recherchent ma société. J'ai reçu les invitations les plus pressantes, et quoique plein du désir secret de les accepter, je les ai toujours

refusées, sous prétexte de n'être point encore entièrement établi dans ma nouvelle demeure. La vérité est que souvent je me suis mis en chemin pour rendre leurs visites multipliées, mais qu'à la vue de leur porte le cœur m'a manqué, et que je suis retourné sur mes pas, en remettant la visite au lendemain. Cependant, bien déterminé à vaincre ma timidité, j'ai accepté une invitation à dîner chez un de mes voisins, dont les manières franches et ouvertes ne me permettaient pas de douter d'un accueil cordial. M. Thomas Friendly [c'est son nom]; est un baronnet qui demeure à deux milles de chez moi, et dont la terre, attenante à la mienne, lui rapporte deux mille livres sterling par an. Sa famille est composée de son épouse, de sa sœur et de cinq enfants, deux garçons et trois filles, tous vivant dans la plus parfaite union, sous la surveillance paternelle de M. Friendly. Convaincu que j'étais de ma tournure sans grâces et de mon maintien embarrassé, j'avais quelque temps auparavant pris des leçons d'un maître en réputation qui m'avait fait la danse aux *hommes faits*. D'abord, je trouvais de grandes difficultés dans son art; mais je les surmontai bientôt, grâce à mes connaissances en mathématiques, qui me furent d'une prodigieuse utilité, en m'enseignant l'équilibre de ma personne, et le juste accord du centre de gravité aux cinq positions. Instruit donc à marcher sans chanceler, et à faire un salut par principes, je me hasardai il y a trois jours, à me rendre à l'invitation du baronnet, plein de confiance en mes nouveaux talents, et persuadé qu'ils me donneraient assez d'intéressement pour regarder les personnes en face. Mais combien est vaine

la théorie lorsqu'elle n'est pas soutenue par la pratique! Comme j'approchais de la maison, une cloche se fit entendre, je crus que c'était la cloche du dîner. "Si je n'avais dérangé par mon retard," m'écriai-je avec effroi, et non s'en fallut que je ne revinsse sur mes pas. J'entraî cependant, et l'on m'introduisit dans la bibliothèque où la famille était réunie. Je rassemblai tout mon courage, et je fis à madame Friendly mon salut nouvellement appris. Par malheur, en portant en arrière mon pied gauche à la troisième position, je marchai sur l'orteil gouteux du pauvre M. Thomas, qui me suivait pour me nommer, chacun à son tour, les membres de la famille.

On se forma difficilement une idée du trouble que cet accident me causa: mon embarras ne peut être senti que des hommes d'un caractère timide, et le nombre en est, je crois, fort petit. La politesse du baronnet dissipa par degrés mon embarras; je fus étonné de voir combien elle lui donnait de force pour cacher ses douleurs et conserver toute mon aisance. La gaieté de son épouse, le babil aimable de ses demoiselles, me firent insensiblement sortir de cette réserve où je me tenais retranché. Je glisse quelques mots dans la conversation; enfin, je m'avançai jusqu'à entamer de nouveaux sujets. La bibliothèque était pleine de livres élégamment reliés: je jugeai par là que M. Friendly n'était pas un homme sans connaissances littéraires, et je me hasardai à lui donner mon opinion sur plusieurs éditions des classiques grecs. Nous nous trouvâmes du même avis. Ce fut une

édition de Xénophon qui me conduisit à traiter ce sujet. Elle était en seize volumes (chose que je n'avais jamais vue); je l'observais depuis longtemps, et elle piquait fort ma curiosité. Je me levai pour l'examiner: le baronnet devina mon intention; et je suppose, pour m'en éviter la peine, il voulut prendre lui-même le Xénophon; le mouvement qu'il fit bota le mien; et, saisissant vivement le premier volume, je l'attrai avec force. Mais hélas! au lieu de livres, une planche qui, par la forme qu'on lui avait donnée et la dorure dont elle était couverte, représentait parfaitement seize volumes, suivit ma main, tomba sur une table voisine, et brisa un encrier qu'elle rencontra dans sa chute. En vain M. Friendly m'assura-t-il qu'il n'y avait pas de mal; je vis l'encre couler sur le tapis de Turquie, et sachant à peine ce que je faisais, j'essayai d'en arrêter les progrès avec mon mouchoir. Un domestique qui vint annoncer que le dîner était servi, fit diversion à mon embarras. En traversant une longue suite d'appareils qui conduisaient à la salle à manger, j'eus le temps de rappeler mes esprits et l'on me plaça à table entre madame Friendly et sa fille aînée. Depuis la chute du Xénophon, de bois, mon visage avait été brûlé comme un charbon ardent. Mon sang commençait à se rafraîchir, lorsqu'un événement imprévu me jeta dans des trames nouvelles. J'avais, placé par mégarde, trop près du bord de la table l'assiette de soupe qu'on m'avait présentée, et en me tournant du côté de mademoiselle Dinah, qui admirait avec complaisance

donc également dans l'intérêt des deux races d'hommes qui peuplent cette province.

Pour rechercher les causes de l'émigration, il faut la diviser en diverses catégories, et distinguer les causes particulières aux diverses localités et aux diverses classes d'émigrés, et les séparer des causes générales. On trouvera au même temps le sort de chaque classe d'émigrés à l'étranger. Il sera facile de reconnaître quelles sont les causes qui sont en dehors du contrôle du gouvernement, et quelles sont celles que l'action législative ou exécutive peut faire disparaître, ou du moins diminuer notablement.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, VENDREDI 30 NOVEMBRE 1849.

BULLETIN.

La presse Anglaise sur les affaires du Canada. — Un nouveau Surintendant de Police, arrivé de la Cavalerie Fortin.

La presse Anglaise continue à s'occuper de nos affaires. Les journaux arrivés mardi dernier contiennent plusieurs articles sur le Canada. Nous ne croyons pas que ces articles soient du goût des annexionnistes ici, car ils sont décidément opposés au mouvement de l'annexion et prouvent, ce que nous avons dit déjà plusieurs fois, que l'Angleterre n'abandonnera pas de sitôt ses colonies de l'Amérique du Nord.

Les nouvelles du Canada, dit le *Morning Chronicle*, causeront plus de regret que de surprise à ceux qui ont suivi les affaires des colonies de l'Amérique du Nord depuis les derniers six mois. La prostration complète et la paralysie des pouvoirs du gouvernement, dans les mains d'un gouvernement général, qui fait une sincère de sa vice-royauté et qui veut faire prendre son imbécile carabaras pour une "neutralité digne" continue à produire son effet — une anarchie et un chaos d'idées, qui rendent (pour le moment) toutes les éventualités possibles et toutes les questions ouvertes. Quoiqu'il ne paraisse pas du tout que la manie de l'annexion des citoyens de Montréal ait encore infecté la population des deux provinces d'une manière dangereuse, il n'est que trop certain que de grandes masses du peuple du Bas-Canada deviennent chaque jour plus familières avec les théories et les spéculations politiques les plus échevelées et les plus pernicieuses; et il n'y a pas à se faire illusion sur ce point, car il n'y a pas à se faire illusion sur le fait que le pouvoir réel et résidant de la part des dépositaires officiels de l'autorité. Jusqu'au 22 du mois dernier (date de nos derniers avis) le *Manifeste* pour le démantèlement "paisible et à l'amiable" de cet empire, avait reçu plus de 1200 signatures, tandis que le contre-manifeste n'en avait encore obtenu que la moitié autant. C'est un fait significatif que parmi cette minorité de "loyaux" sur 14 seulement appartenant à ce parti Français pour lequel Lord Elgin a tant fait de sacrifices et a risqué plus encore. Le Haut Canada paraît jusqu'ici avoir résisté au mouvement, si au moins on peut en juger par le langage de ses journaux. Mais il est clairement impossible de constater la profondeur et la force d'une loyauté qui ne reçoit pas la moindre contenance ni le plus petit encouragement de la part du représentant de la couronne.

Comme il est impossible de dire combien de temps encore, il sera permis à Lord Elgin de continuer cette face périlleuse d'une "neutralité digne" entre la loyauté et la trahison et comme les conclusions les plus audacieuses seront déduites de l'apathie continue des aviseurs responsables de la Reine, nous intimons distinctement à tous ceux à qui il appartient de transporter "paisible et à l'amiable" des possessions Britanniques de l'Amérique du Nord à un pouvoir étranger *ne sera pas de tout cette affaire simple et facile* que MM. les annexionnistes s'imaginent. Il n'est pas vrai, comme on l'allègue plaisamment, que le pou-

ple d'Angleterre est très généralement préparé à "abandonner le Canada" et regarde une telle fin de son empire dans l'Amérique du Nord comme "inévitabile." En premier lieu, l'Angleterre n'a pas coutume de considérer aucun abandon de territoire comme "inévitabile" à moins qu'elle n'en soit venue préalablement à la conclusion que la chose est sage et avantageuse et en second lieu, elle est si loin d'être préparée à abandonner le Canada, en particulier, qu'elle n'y a pas encore pensé sérieusement. Les MM. de l'annexion voudront bien comprendre que la notion, l'idée qu'ils ont de céder l'Amérique Britannique du Nord aux Etats-Unis est essentiellement une notion, une idée nouvelle à l'esprit Anglais, et que, même si l'expédition de ce transport et cession, était démontrable parfaitement au point de vue politique, comme-ciel et matériel, il y a des préjugés populaires qui existent à ce sujet qui ne peuvent être détruits et surmontés que difficilement et avec le temps. Il n'est pas non plus inutile de suggérer que le consentement final de l'Angleterre, s'il était donné, pourrait être sujet à certaines conditions, qui n'ont qu'un refus péremptoire. Nous croyons qu'il est nécessaire d'en dire autant à nos co-sujets annexionnistes, parcequ'il est clair qu'ils n'apprennent rien de la sorte de leur gouverneur général et de son Cabinet. Une fois pour toutes, il ne peut pas y avoir une plus grande erreur que de croire que l'Angleterre donnera son consentement à un projet qui a pour but de lui faire perdre ses colonies.

Il est aussi désirable qu'il est difficile, dit le *London Daily News*, de constater quel est le véritable état de l'opinion parmi la majorité des Canadiens au sujet de l'annexion. Lors de nos derniers avis de Montréal le manifeste annexionniste avait reçu 997 signatures et on espérait qu'il y en aurait 1500 avant la fin de la semaine. D'un autre côté le contre-manifeste en avait déjà 510 et en aurait, espérait-on, 2000 de plus avant huit jours. Ces nombres se suivent de près et semblent indiquer une égalité de forces de part et d'autre. Mais ce n'est là que l'expression d'un sentiment local, de Montréal. Si nous pouvons prendre les journaux comme le signe de l'opinion, le parti de l'annexion ne s'étendait pas au-delà de Montréal. Tous les journaux de Québec se sont prononcés contre l'annexion. En Haut Canada, seulement un journal (le *Kings-ton Chronicle*) s'est prononcé en faveur. Tous les autres sont contre. Les journaux torontois *Hamilton Spectator* et le *Toronto Colonist*, aussi décidément que le journal ministériel le *Globe*.

La question ne paraît pas être considérée comme une question anglaise ou française. Il y a des noms de Canadiens en bas du manifeste de l'annexion, quoique les noms anglais soient plus nombreux. En Haut-Canada on n'a pu recueillir que deux signatures, il y a bien peu de Canadiens-Français. Les premiers 150 signatures au bas de la déclaration anti-annexionniste de Montréal sont celles de Canadiens-Français. Ils passent pour appartenir au parti du "J. M. Canada." Treize membres de la législature demeurant à Montréal ont protesté séparément contre l'annexion. Huit sur les treize sont des Canadiens-Français, et l'un est le célèbre Dr. Wolfe Nelson, dont les sympathies ont toujours été pour le parti français.

Autant que nous pouvons juger à cette distance, des considérations mercantiles ont eu plus à faire pour rallier des gens autour du drapeau de l'annexion que des opinions et des sentiments politiques. Le centre du mouvement est à Montréal où le commerce de la province s'est jusqu'ici concentré. La population agricole du Canada s'est jusqu'ici montrée hostile à l'annexion. Parmi les signataires du manifeste de Montréal il y a plus de marchands que de politiques de profession. Autant qu'on connaît leur politique, ils sont plus radicaux que toros. Mais si y a des toros parmi eux et beaucoup d'autres toros hésitent entre leur ancienne loi politique et le mouvement de l'annexion.

Le grand argument des marchands de Montréal est que "les américains sont plus prospères qu'eux." Si nous étions annexés aux E. U. disent-ils, nous serions aussi pros-

pères que les américains." La fausseté de cet argument est claire pour ceux qui sont sans passion. La prospérité américaine est due à leur plus grande énergie et activité. Les Canadiens ont toujours été nonchalants, se fiant à la protection qu'ils avaient sur les marchés anglais; les américains se faisaient leur énergie et à leur esprit d'entreprise. Le *self government* des E. U. a contribué à développer cet esprit d'entreprise. Il devrait faire la même chose en Canada, maintenant qu'il y est établi réellement. Si le Canada était annexé aux E. U. qui est-ce qui en tirerait le plus de profit, si ce n'est les américains qui s'y établiraient, puisqu'ils sont plus actifs? Les rêveurs qui pensent que la prospérité dépend d'être sujets d'un gouvernement ou d'un autre, non de leurs efforts, disparaîtront devant des gens plus énergiques. N'importe le sort du pays, le sort de ces gens là serait pire que jamais.

La semaine dernière, dit le *Whiner et Smith's European Times*, nous pensions que les Canadiens étaient presque unanimes dans le désir d'être annexés à la république des Etats-Unis. Les avis amonérés cette semaine par le *Caledonia* nous apprennent que le mouvement est loin d'être général et que non seulement les habitants du H. C. mais les Canadiens-Français du Bas-Canada sont opposés à une séparation d'avec la mère-patrie. L'opinion publique ici est disposée à agir librement à l'égard des colonies. Si un désir général était exprimé et manifesté au Canada en faveur de l'annexion, elle s'en serait souvenue par l'Angleterre. Mais pour obtenir son consentement l'unanimité est indispensable. Le fait que Lord Elgin a transporté le gouvernement à Toronto prouve son impopularité dans le Bas Canada, parmi les anglais. Et nous verrions probablement une lutte acharnée entre les deux provinces sur cette question qui peut les mettre en convulsion. La marche que les Canadiens viennent d'adopter ne manquera pas de produire d'importants résultats ici. La conduite actuelle du bureau colonial est déficiente, tout le monde en convient. L'attention de l'opinion sur ce sujet prouvera des réformes qu'on demande depuis longtemps. Un ou deux remèdes appliqués avec un esprit libéral et sympathique, redresseraient une grande partie des griefs qui pèsent sur les anglais expatriés. Le premier à mentionner serait l'introduction dans le Parlement Britannique de représentants des colonies. De toutes les parties du monde des cris de mécontentement parviennent à nos oreilles à propos de l'impopularité de ceux qui sont envoyés dans les colonies comme représentants de la couronne. L'administration de Lord Grey a produit plus de plaintes qu'aucune de celles de ses prédécesseurs. Mais la faute est due plutôt au système qu'à l'homme.

Subéjointement à l'article que nous rapportons plus haut, extrait du *Daily News*, un second article a paru dans ce journal, dans lequel le *Times* de Londres et ses patrons les ministres actuels reçoivent une verte réprimande.

Nous ne pouvons concevoir, dit le *Daily News*, de langage plus arrogant, plus impolitique, plus dénué de principe que celui du *Times* du 2 novembre. De telles vues et de tels arguments pourraient convenir à un gouvernement du dernier siècle et à des hommes politiques absolutistes. Mais pour des anglais et des organes ministériels, dire à des colonies anglaises aujourd'hui que le gouvernement anglais dans sa politique coloniale ne sera guidé que par la "prudence et l'intérêt seul," c'est à dire par une prudence égoïste; qu'il abandonnera les provinces entières du Canada si ça lui convient; parce qu'elles ne sont d'aucun avantage à la Grande Bretagne; mais qu'il n'abandonnera pas les bords de la mer parce qu'ils sont nécessaires au pouvoir et au commerce de l'Angleterre. Est-ce là le langage à tenir à des colonies aujourd'hui? Nous pensions qu'un homme d'état anglais ne pourrait à l'époque où nous vivons songer à garder des colonies sur un autre principe que celui d'un bien mutuel pour la colonie et pour la Mère Patrie. Mais si nous avons que nous devons nous occuper de l'Angleterre seule et pas du tout du sort du Canada, alors nous disons que les Canadiens seraient justifiées de demander de suite l'annexion et de mépriser et de répudier maintenant et pour toujours la suprématie d'un pays gouverné par des principes si égoïstes et si rapaces.

Quant au manifeste de Montréal, nous favons toujours considéré comme l'expression d'un dépit individuel. L'art et l'habileté qui y a produit ce document le fait voir. Mais la question qu'il a mise sur le tapis sera toujours une question vivante par la seule proximité des Etats-Unis. Il y aura toujours guerre et lutte entre le gouvernement monarchique du Canada et le principe républicain des E. U.

Les annexionnistes font tout leur possible pour s'encourager les uns les autres et redoubler leurs efforts et nous ne faisons rien pour les Canadiens. Nous ne leur donnons pas même l'ombre d'un gouvernement. Si nous continuons dans cette politique aveugle, stupide et égoïste, les colonies nous tourneront le dos.

Nous hommes d'état toros et imbéciles s'étaient imaginés qu'ils pourraient gagner l'affection des Canadiens en plantant des principes toros; en envoyant des orangistes, des gentillhommes Anglais, d'anciens officiers retirés, et en établissant une église et la dotant et en donnant à cette église établie et à ceux qui la fréquentaient l'ascendant dans la colonie, comme ce qui a eu lieu en Irlande. Nous voyons maintenant que leurs belles semences toros ont produit une moisson de trouble et de déloyauté. Les toros demandent l'annexion, les orangistes aussi. Le fait est qu'une monarchie à l'instaurer et que l'on ne peut s'acclimater dans le nouveau monde, et si une monarchie est possible là ou dans aucune de nos colonies, elle ne peut exister qu'en étant entourée d'institutions républicaines. C'est à dire, d'institutions en harmonie avec l'existence sociale du peuple.

"Si nous ne pouvons garder le Canada contre le gré de ses habitants aidés des sympathies des E. U., nous ne pouvons pas plus conserver les provinces à l'embouchure du St. Laurent, contre le gré de tout le continent. Ce serait le comble de l'absurdité pour nous de penser à garder aucune partie de l'Amérique comme nous gardons Gibraltar. On peut en agir ainsi avec des Espagnols, mais non avec des Anglo-Saxons. Nous ne pouvons garder les Canadas que pour l'avantage des Canadiens et avec leur aide.

Nous recommandons donc au Bureau Colonial s'il veut conserver la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton, de le faire en gardant aussi le Canada, c'est à dire en les gouvernant avec sagesse et prudence et libéralement. Que Lord Grey et son organe le *Times* ne s'imaginent pas qu'ils peuvent laisser aller Toronto et Montréal, si difficiles à conduire, et garder Halifax comme un arsenal et une station pour les vaisseaux. Une telle idée n'a pu naître dans l'esprit d'un homme d'état et n'a pu être suggérée que par le dépit et le désespoir.

Nous n'avons en ce moment rien de nouveau d'important dans notre monde politique. Le *Post* d'hier nous annonce que les nouvelles lois de Judicature vont être proclamées immédiatement et que M. Daval est le quatrième juge de la Cour Supérieure nommé pour Québec.

Le même journal nous annonce aussi la nomination d'un M. E. R. Johnson comme associé Surintendant de police à Montréal avec le Col. Ermainger. Cette nomination explique l'arrivée en cette ville du corps de cavalerie commandé par le Capt. Fortin, dont il a été tant parlé depuis six mois. Ce corps est dans un ordre magnifique et peut rendre de bons services à la ville. On nous dit que une partie va être stationnée à la prison pour en prendre la garde. La cavalerie Fortin occupe maintenant l'ancien établissement de M. Séraphin Girardi, sur la Place Jacques Cartier et la rue St. Vincent.

Départ d'un Missionnaire.

Il y a à peine quelques mois, les *Mélanges Religieux* annonçaient le départ d'un jeune Prêtre de ce diocèse pour les missions lointaines de Pimbia. Celui qui traquit, alors, avec une sentimentale simplicité, la scène intime qui accompagnait les adieux touchants que NN. SS. les Evêques, et les Ecclésiastiques présents, firent au jeune apôtre, ne pensait pas que la Providence l'aurait déjà choisi pour porter lui aussi la bonne nouvelle à des tribus plus lointaines encore. Nous voulons parler de notre bien aimé et regretté confrère, M. Fr. Jos. Côté. Touché des réclames de missions de Mgr. Demers, évêque de Vancouver, et du dévouement de ce zélé Prélat, de l'état déplorable des tribus infidèles, M. Côté a senti remettre au fond de son âme cette ardeur pour les missions qui l'avait occupé avant son départ de Lyon pour le Canada.

Après avoir fait une première fois le sacrifice de sa patrie native, il vient de faire le sacrifice de sa patrie adoptive où il était estimé et chéri pour ses talents distingués et ses aimables qualités sociales. Il est parti, hier, à midi, pour New-York; là il s'embarquera pour San Francisco, d'où il se rendra à l'Orégon. Sa destination finale est celle de Vancouver, où il doit associer ses travaux à ceux de Mgr. Demers, pour évangéliser les tribus Sauvages de cette Ile, et ce les de l'immense continent qui l'avoisine.

M. de Montréal a adressé au nouveau missionnaire, en présence de tout le clergé de l'Evêché et de quelques autres ecclésiastiques, un affectueux et touchant allocution. En lui exprimant son regret de se voir privé de ses utiles services, Mgr. de Montréal encourage à suivre sa haute vocation. Des embrassements tendres et fraternels terminèrent cette scène de famille. Tous accompagnèrent de leur affection et de leur sympathie, les pas bénis du missionnaire.

Comme nous étions parfaitement convaincu que la florissante soutenu par le *Moniteur* et l'*Avenir* de samedi, était le résultat d'une entente entre ces deux feuilles et leurs alliés, nous étions loin de nous attendre à les voir revenir sur leurs pas. Nous devions croire, au contraire, qu'ils s'y persisteraient dans leur honteux procédé. Nous les avions bien jugés. Ni l'une ni l'autre, n'a en l'honneur, la générosité de se rétracter. Elles feignent de croire que leur absurde avancé n'a pas reçu de dénégation assez formelle. Certes, qu'entendent-elles par une dénégation formelle? Fallait-il dire à ces journaux qu'ils nous informât les officelles nous donnaient le droit de les signaler au public comme des imposteurs ou de *nos sables loupes*? Fallait-il donc, pour être suffisamment négatifs, appeler "un chat un chat, et Robet un fripon"? Oh! si tout cela n'eût pas été trop pour eux, c'eût été trop pour nous.

PROGRÈS DE LA TEMPERANCE DEPUIS LE 1ER NOVEMBRE.

M. Chiniqy continue ses publications sur la tempérance. Voici une petite statistique, montrant le nombre de personnes qui se sont adonnées à l'association ou qui ont renouvelé leur engagement, durant ces dernières semaines:

Chateauguay,	1,500
St. Philomène,	1,350
St. Isidore,	1,400
St. Jean Chrysostôme,	1,300
La Longue-Pointe,	505
Total,	6055

M. H. LES RÉDACTEURS,

Il me serait difficile de peindre la profonde indignation, jointe au dédaigneux mépris, qu'on soulève, partout, les mensonges publiés dans le

Moniteur et l'*Avenir* de samedi, au sujet de la prétendue correspondance de Son Excellence Lord Elgin à l'Evêque de Montréal. En pareille circonstance le *bon Fabuliste* aurait pu dire:

Plus de pitié que de courroux.

Mais le public qui a droit d'attendre que les journalistes le respectent et se respectent eux-mêmes, ne porte pas, il s'en faut, un jugement aussi modéré sur la *force* indigné que viennent de jouer les écrivains des journaux ci-dessus nommés. C'est un comble, bien comble, dit-on, que de faire servir la presse, ce moyen si puissant de répandre la vérité, à dissimuler la fausseté et la calomnie sur le compte de ce qu'il y a de plus haut placé et de plus respectable dans la société. Quelle démoralisation, si ceux-là même qui devraient consciencieusement guider et éclairer l'opinion publique, se jettent impudemment de leurs lecteurs, en publiant tout ce qu'il leur plaît d'inventer, soit à la perversité de leurs esprits, soit à la corruption de leurs cœurs!

Oh! Messieurs, vous vous applaudissez peut-être de suivre cette maxime: "Mentez! Mentez!..." Il en restera toujours quelque chose. Sans doute, Messieurs, qu'il en restera quelque chose. Voyez plutôt avec quelle empressement des *journalistes émeutés* jurés de votre sang, de votre religion, de votre existence comme peuple, s'empressent de reprocher et de commenter longuement vos colonnes! Vous êtes très indifférents à cela je le crois bien, vous n'avez qu'un seul plaisir à goûter aujourd'hui, c'est celui de satisfaire une haine convenime contre une portion de vos compatriotes. Pour goûter ce plaisir, vous paraissez disposés à tout sacrifier. Vous faites d'étranges luttes: Vous ourdissez des trames; Vous faites des complots dans l'ombre. Et pourtant vous ne figurez pas:

La ruse la mieux ourdie
Peut nuire à son inventeur;
Et souvent la perfidie
Retourne sur son auteur.

Si la perfidie avec laquelle vous agissez, notamment en cherchant à accréditer d'inconcevables calomnies, ne retombe pas sur vous en particulier, elle ne peut manquer de retomber sur les Canadiens-Français en général. Elle les abaissera de plus en plus en les divisant. Elle les conduira à l'abandon de la liste des peuples, et à être mercenaires loin de leur terre natale, loin des tombeaux de leurs ancêtres, loin des champs arrosés de leurs sueurs. Non, nous ne pouvons concevoir d'espérer pour l'avenir d'un peuple où les inspirations de l'égoïsme, de l'individualisme, menacent de remplacer le vrai patriotisme, noble et généreux sentiment qui fait que l'individu, s'oublie, s'immole; — sacrifie aux intérêts communs et ses débits et ses rançunes.

UN LECTEUR.

28 Nov. 1849.

Nouvelles d'Europe.

Le *Caledonia*, dont le télégraphe ne nous avait point fait connaître l'arrivée à Halifax, est entré à Boston samedi avant minuit.

Les dates transmises par cet arrivage sont: le 8 novembre de Paris, le 9 de Londres et le 10 de Liverpool.

Les événements ont peu marché durant la semaine dont nos journaux et correspondances nous transmettent l'histoire. La situation intérieure de la France est toujours pleine d'incertitude; car la politique que veut suivre le Président reste une énigme, qui met en défaut, comme le fait très bien remarquer un confrère, la perspicacité des plus habiles. Après avoir dans son message semblé rompre avec les anciens partis, le Président s'en est rapproché d'abord par la composition du nouveau cabinet, puis par les avances que M. d'Hautpoul est en quelque sorte venu faire en son nom en présentant le programme que ce comte met en pratique le ministère, sous la direction suprême de M. Louis Bonaparte. La majorité, d'abord mise en désordre par la hauteur présidentielle, semble vouloir se rallier, et se chesse ne désespèrent point sans doute de reprendre l'influence qu'ils exerçaient naguère à l'Élysée. Le message du 31 octobre n'aurait été dans ce cas qu'un coup de tête inutile, tout aussi bien que la lettre du 18 août.

Les avis du *Caledonia* confirment le dénouement amiable de la question turco-russe, et annoncent d'une manière à peu près positive la prochaine rentrée de l'Empereur dans sa capitale: deux nouvelles que l'on accueillera avec une égale satisfaction. En Espagne, la session s'est ouverte sous les auspices du ministère Narvaez, complètement rallié de la communion qui la magère ébranlé un instant. Quant à l'Allemagne, elle est toujours partagée entre les soucis de l'imbroglio fédéral et les derniers gémisséments de la Hongrie. Disons néanmoins qu'un ordre formel de l'Empereur d'Autriche vient d'y suspendre les exécutions. Il était temps.

Courrier des Etats-Unis.

Extrait de la Correspondance du C. E. U.

Au nom de la commission à laquelle avait été renvoyé le projet de loi élaboré par M. de Falloux sur l'enseignement universitaire, M. Beignot avait demandé que ce projet ne fût pas soumis à l'examen préalable du conseil d'Etat, comme la constitution l'exige pour les lois ordinaires. Le prétexte de cette exemption, c'était que la loi sur l'enseignement faisait partie des lois organiques préparées par l'Assemblée Constituante. Le motif réel, c'était que l'on craignait de voir les dispositions du projet, favorables à la liberté religieuse, aménées dans le sens du privilège universitaire par la majorité du conseil d'Etat. Mais les droits que celui-ci avait réclamés ont été réservés par 307 voix contre 303. Ce résultat, qui est un sensible échec pour le parti de M. de Montalibert et le plus grave symptôme de division qui se soit encore manifesté au sein de l'ancienne majorité, a été dit, en grande partie, à un discours énergique du général Cavaignac, qui n'a fait reposer la

les dentelles de mon jabot, je renversai sur moi l'assiette et ce qu'elle contenait. En dépit de ma serviette, je fus tout inondé, et ma culotte de soie noire n'offrit qu'une bien faible digue au bouillon encore tout chaud. Pendant plusieurs minutes je crus avoir les cuisines et les jambes plongées dans un chaudron bouillant. Je me souvins à temps du courage avec lequel Monsieur Friendly avait déguisé sa torture, lorsque je lui marchai sur le pied; je repris de l'imiter, je souffris en silence et avec une tranquillité apparente cet accident, moins cruel pour moi que les ris mal étouffés des domestiques.

Je ne raconterai point toutes les sottises que je fis au premier service; les bouteilles renversées, les saucés redoublées, mon doigt déchiré en dépeçant une volaille. Passons vite au second, où de nouveaux malheurs m'attendent. Une des lemoiselles me pria de lui servir d'un pigeon qui était près de moi; j'avais alors au bout de ma fourchette un morceau de boudin; dans mon empressement, je le mets dans ma bouche sans songer qu'il était brûlant; il me fut impossible de dissimuler mon tourment; mes yeux sortaient de leur orbite. Tout le monde plaignit mon malheur, et chacun y trouva un remède différent. L'un proposait de l'huile, l'autre de l'eau; on convint que le vin valait mieux pour éteindre le feu. On m'apporta, du bûlet, un verre de vin que j'avais avec avidité. Mais comment raconter la fin de cette triste aventure? Soit que le sommeil se fût trompé, soit qu'il eût résolu de me rendre fou, ce fut un verre d'eau-

de-vie que le traître me présenta. Elle ne put jamais passer. Mon gosier était enflé, ma langue pleine de vessies; je me frappai le visage de mes mains, et la figure s'éclaircit par mes narines et à travers mes doigts. En vain, M. Friendly réprima ses domestiques, en vain son épouse gronda ses filles, le mesure de ma honte et de leur joie n'était pas encore comblée. Dans le trouble où j'étais, sans savoir ce que je faisais, je m'essayai le visage avec le maudit mouchoir encore mouillé des conséquences de la chute du Xenophon, et en moins d'un instant je fus tout barbouillé d'encre. Le baronnet lui-même ne put plus y tenir; il prit sa part avec sa femme au rire général, et désespéré je me levai de table, je sortis précipitamment de la maison, et je me sauvai chez moi dans un état d'angoisse que n'aurait pas causé le sentiment déchirant du crime. Ainsi, sans m'être écarté du sentier de la raison, je souffris de tourments inouïs. Mes jambes ont été presque bouillies, ma langue et ma bouche grillées, et je porte la marque de Cain sur mon front. Tout cela cependant n'est que bagatelle en comparaison de la honte interminable que je dois ressentir toutes les fois que l'on raconte cette aventure.

Le bossu par devant.

Un bossu par devant entra dans la ville de Si enne: un bourgeois voulant le railler, lui demanda pourquoi il portait son paquet par devant? On en use ainsi, dit le bossu, en pays de flouz.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDÉS FAITES ET DE MARCHANDISES SÈCHES

au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, après ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 123, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

- Adresses,
Étiquettes,
Billets d'invitation,
Lectres funéraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1849.

EAU PLANTAGÈNE.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur de se procurer, au nom de M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL,

Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'À Avertis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HINCKES, Insp. Gén.

Le SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELÉAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'École.

Messieurs les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

REGISTRES DE PAROISSE.

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuilles, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et grapher.

J-BTE. ROL LAND.

16 Novembre 1849.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues

NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-Cardier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

ÉCOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Vouloir améliorer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal n'écouant que son ardeente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S-Muets indigents de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du couvent, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septembre.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRINX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-18
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque picuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfans in-32
Do des enfans picux, in-32
Do Je Penfance chrétienne, in-18
Do Moral et Littéraire, in-12
Do Instructive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18
Etc., etc., etc.

Aussi:

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS.

E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYON, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser. Prix de vente:—Trois Chelins l'Acres.

Township de Chester.

Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.

2me, Lots A à L, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26.

3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.

4me, Lots, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.

5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.

6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.

7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.

2me, Lots 24 et 25, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.

3me, Lots 33 à 50, contenant depuis 130 à 260 acres.

Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 50 à 122 acres.

4me, Lots 52 à 56, 69 à 73, contenant depuis 46 à 241 acres.

5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.

6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque: 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Walkam.

Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.

1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.

3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi n'a pas été fait, et dont les honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement n'est pas encore prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENZIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 13 août 1849.

Le plus à Son Excellence LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer:

JOHN LYON, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'Agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Colinet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en terres soit pour des Terres de Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser à

J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

Collego de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi-heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE.

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'Hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichlorhydriques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien l'égale de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce visère. On se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

On ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hydropisie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthémie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par timbre avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places; et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts.

St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Guiguet, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges
Brocoli Betteraves
Capucines Comcombes
Cerfeuil Sarcottes
Laitue Melons
Moutard Oignons
Persil Panais
Raves Rhubarbe
Saffran Sauge
Épinards Sarcotte
Tabacs Navet
Fèves Pois-fèves
Choux-fleurs Citrouille
Carottes Romarin
Fèves rouges Choux de Savoie
Lettreux blancs Thym
Poireaux Tomates
Marjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 12, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du CONVOI du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. G. NOT, Professeur de français, latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Noire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PREX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . £0 2 4
Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 0 3 6
Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . . . 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

- Montréal, MM. FABRE, & Co., Libraire
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Fer. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V
Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire Direct.
Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU,
St. Athanasie, M. H. AUBERTIN.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET, Imprimeur

RÉDACTEURS, { Jos. LaRoque, } Pires.
{ Fr. Jos. CENAS, }